

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale adjointe, de l'entrée en vigueur du *Règlement numéro 643 sur la gestion contractuelle* adopté à la séance ordinaire du Conseil du 10 août 2026.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne peut prendre connaissance du contenu de ce règlement aux bureaux de la Municipalité situés au 403, rue Principale à Stoke ou sur le site internet de la Municipalité à l'adresse www.stoke.ca.

DONNÉ À STOKE, CE 11^e JOUR D'AOÛT 2026.



France Raby
Directrice générale adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, France Raby, directrice générale adjointe de la Municipalité de Stoke, certifie avoir publié sur le site web et sur le babillard de l'hôtel de ville l'avis public ci-contre le 11 août 2026 conformément au *Règlement numéro 553 déterminant les modalités de publication des avis publics de la Municipalité de Stoke*.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 11 août 2026.



France Raby
Directrice générale adjointe